



FORMATION JURIDIQUE

GESTION DU DOSSIER PATIENT : TENUE, ARCHIVAGE ET COMMUNICATION

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Votre secteur d'activité

S Santé

Vous êtes

Membre de la direction, direction gestion des plaintes et relation avec les usagers, personnel impliqué dans la prise en charge des patients et la tenue du dossier patient, membre de la CDU, médiateur(trice) médical, professionnel de santé impliqué dans la démarche de gestion des risques ou d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles, médecin, IDE.

Date et lieu

 Pour l'inter : information disponible sur le site www.relyens.eu
Pour l'intra : sur demande

- 1 jour : 09h00– 17h00

Tarifs

€ Inter : 500€
Intra : devis sur demande

Référence LY05

PRESENTATION

Vous êtes régulièrement impliqué dans la tenue, la communication ou l'archivage du dossier patient. Vous souhaitez parfaire vos connaissances et fiabiliser vos process. Cette formation vous permettra faire le point sur la réglementation applicable en matière de tenue, d'archivage et de communication du dossier patient pour répondre aux mieux aux différentes sollicitations dont vous faites l'objet.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** la réglementation applicable au dossier patient pour en maîtriser les incidences pratiques et juridiques.
- **Sécuriser** la tenue, l'archivage et la communication du dossier patient

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Une approche à la fois théorique et pratique.

PROGRAMME

1- La tenue du dossier patient

- Le dossier, un outil de soin
- Le dossier, un mode de preuve (enjeux de traçabilité)

2 - L'archivage du dossier patient

- Les contraintes liées à la confidentialité
- La durée légale de l'archivage
- Du dossier papier au dossier numérique
- L'exigence d'un système d'information convergent au sein du GHT

3 - La communication du dossier patient

- Les éléments communicables et non communicables
- Les modalités de la communication
- La communication au patient (ou à son représentant légal)
- La communication lorsque le patient est décédé
- L'échange et le partage d'informations entre professionnels de santé
- La communication aux services de police

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

[Je demande un devis](#)



formation.santesocial@relyens.eu



+33 (0)4 72 75 50 15

Relyens Mutual Insurance

18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881
RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous
le n° 82690051369 auprès du Préfet de région
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

